

# Société pour la gestion du personnel

## S E P

Section neuchâteloise

Procès-verbal No 253

Séance du 13 février 1996, Hôtel Beaufort, Neuchâtel, à 17 h 30

Présents : 27

**Thème : STRUCTURES ET FONCTIONNEMENT DU CIO**

L'honneur a appartenu à Monsieur Thierry Gonzàlez de présenter l'orateur de la soirée, Maître Denis Oswald, avocat en le lieu et membre du Comité International Olympique.

### **Le mouvement olympique**

Le Mouvement Olympique remonte à l'Antiquité, après avoir disparu, il a été rénové par le baron Pierre de Coubertin qui avait envie d'en remettre en valeur la philosophie. Les Jeux Olympiques étaient célébrés, depuis 776 avant J.-C., près d'Olympie en l'honneur de Zeus Olympien. (Pas étonnant qu'on ait donné depuis le surnom de dieux du stade aux athlètes !) En 1894, le baron réunit dans ce but un congrès à Paris dont le centenaire a été fêté en 1994. Il y rassembla différentes personnes dont des éducateurs provenant de divers pays d'Europe. Dès lors, le Comité International Olympique, que nous connaissons toujours aujourd'hui, était fondé. Par contre, cette année 1996, les Jeux d'Atlanta commémoreront les premiers Jeux Olympiques.

### **Vous avez dit « Philosophie » ?**

La conception de l'Olympisme, c'est une certaine philosophie de la vie fondée sur l'effort, sur la recherche du perfectionnement de soi. Le rôle du mouvement olympique est de la propager dans tous les pays du monde en développant les qualités physiques et mais aussi morales de ceux qui se reconnaissent adeptes de ce mouvement et qui pratiquent le sport. C'est une façon d'éduquer la jeunesse. D'ailleurs, de Coubertin était très marqué par les principes éducatifs, qui n'ont plus cours, du système anglo-saxon où on a toujours eu tendance à allier à la fois l'exercice physique et l'exercice intellectuel.

La rénovation des Jeux avait aussi pour objet de favoriser les contacts entre les jeunes gens de différents pays dans une perspective de créer des liens qui soient propices à l'établissement de la paix qui se fait toujours désirer.

La manifestation la plus connue du mouvement, ce sont bien évidemment les Jeux Olympiques auxquels s'ajoutent, à intervalles réguliers, certains Congrès.

## Structures

Le Mouvement Olympique se compose des éléments suivants :

1. Le Comité International Olympique (CIO).
2. Les Fédérations Internationales de Sports (FI) qui jouent un rôle technique essentiel dans la tenue des J.O. Elles organisent en plus d'autres compétitions (coupes du monde, championnats du monde).
3. Les Comités Nationaux Olympiques (CNO) dont le rôle consiste à développer l'Olympisme dans leur propre pays et à recruter des délégations d'athlètes pour participer aux J.O. d'hiver ou d'été.
4. Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) qui se met en place en vue de l'organisation d'une édition des J.O. et est dissous sitôt après la manifestation.

## Le CIO

*Charte et membres* : Le CIO est une association au sens du droit suisse dont le siège est à Lausanne. Il a des statuts dénommés : Charte. Il est constitué d'une centaine de membres et la règle veut qu'il y ait un membre par pays à l'exception de ceux qui ont déjà organisé une fois les Jeux Olympiques qui peuvent en compter deux.

*La limite d'âge* : L'an passé, elle a été élevée, malgré 12 oppositions, pour des raisons que le cœur et la raison connaissent bien, cela va sans dire. Ainsi est-elle passée de 75 à 80 ans. Le sport maintient jeune, c'est bien connu.

*L'élection des membres* : Elle se fait selon le principe de la cooptation. Juridiquement cela signifie que c'est le groupe, dans lequel le candidat va être intégré, qui l'élit.

*Sessions* : Les membres se réunissent en session en général une à deux fois par année. Et c'est en son sein que se prennent les décisions les plus importantes au point de vue de la politique générale de l'organisation.

*Présidence et commission exécutive* : En dehors de ça, il y a un président, qui a un pouvoir relativement fort, assisté d'une commission exécutive composée de onze membres choisis parmi les membres du CIO. La commission exécutive se réunit une fois par mois. Elle liquide les affaires courantes et fait des propositions à la session générale, en somme, c'est là que réside véritablement le pouvoir.

*Autres commissions* : Il existe aussi plusieurs autres commissions fortes de cinq à six personnes (médicale, juridique, antidopage, presse, télévision, programmes, etc.) auxquelles participent des membres du CIO.

*Administration* : Les membres du CIO exercent tous leur fonction à titre bénévole. Les frais effectifs sont remboursés. D'où la nécessité de disposer d'une certaine administration forte d'une centaine de personnes qui se trouvent dans les locaux du CIO à Vidy.

*Symboles* : Si l'emblème du CIO est connu (les cinq anneaux), il est peut-être bon de rappeler la devise : *Plus haut, plus loin, plus fort.*

## **Le rôle du CIO**

Le rôle du CIO se décompose comme il suit:

1. L'organisation des J.O. et la défense de l'idéal de l'olympisme par le biais de congrès et d'actions diverses. Pour rappel les interventions à l'ONU qui a proclamé l'année passée « Année internationale de la paix et de l'idéal olympique ».
2. La solidarité olympique : c'est toute l'activité déployée par le CIO en vue de propager le sport dans les pays en voie de développement. Une part importante des revenus des droits de retransmission télévisée des J.O. est consacrée à ce programme de solidarité olympique.
3. Le Tribunal arbitral du sport composé d'une centaine d'arbitres est chargé d'intervenir chaque fois que les parties le souhaitent en lieu et place des tribunaux étatiques pour régler les conflits qui surgissent dans le domaine du sport et qui ne peuvent être résolus par la voie amiable. A noter que ce tribunal est indépendant du CIO de telle manière qu'il peut aussi arbitrer un conflit auquel le CIO serait part.
4. Le Musée Olympique à Ouchy qui s'est vu attribuer, en 1995, le Prix Européen du Musée. A visiter sans faute.

## **Les revenus du CIO**

Les revenus du CIO proviennent de deux sources principales :

1. Les redevances des chaînes de télévisions pour la couverture des J.O.
2. Les produits de la commercialisation de l'emblème olympique.

## **Quelques problèmes**

L'orateur aborde quelques aspects liés à l'immixtion de la politique dans le sport et de rappeler le boycott des Africains lors des J.O. de 1976 de Montréal parce que la Nouvelle-Zélande avait accepté de jouer contre une équipe d'Afrique du Sud ; ensuite en 1980, le boycott dû à l'invasion de l'Afghanistan par, à l'époque, l'URSS ; ensuite la mesure de rétorsion des pays communistes envers les Jeux de Los Angeles, prétendument parce que la sécurité des athlètes n'était pas garantie ; ensuite, en 1988, il y a eu encore quelques pays qui ont boycotté la Corée du Nord qui demandait le partage des Jeux entre le Nord et le Sud et ainsi de suite : comme quoi si la Terre est ronde, elle ne tourne pas rond !

Bonne nouvelle à Atlanta, tout le monde y va.

Pour beaucoup et pendant longtemps, les J.O. ont été le symbole de l'amateurisme et du sport amateur. Or depuis quinze ans maintenant, il faut savoir que les mots *amateur*, *amateurisme* ont été bannis, depuis le congrès de Baden-Baden en 1981, de la Charte olympique. En effet, on s'était rendu compte qu'il n'était plus possible de maintenir cette règle de l'amateurisme.

## **L'attribution des J.O.**

Tout d'abord cela s'exprime par une volonté d'organiser les Jeux dans un pays donné. Ensuite, un comité de candidature doit être constitué. Chaque pays ne peut présenter qu'une seule candidature. Lorsque la candidature du pays est connue, on en donne connaissance au CIO. Les comités d'organisation doivent déposer un dossier de candidature couvrant 23 chapitres : technique, stades, communication, financement, transport, sécurité, village olympique,

télévision, environnement, etc. Ces dossiers envoyés aux membres du CIO seront examinés. Les membres du CIO se rendront sur place pour juger en connaissance de cause. Enfin un vote aura lieu lors d'une session d'où sortira la ville victorieuse.

A partir des Jeux d'hiver 2002, une nouvelle procédure sera inaugurée, qui sera aussi appliquée pour les Jeux d'été 2004, parce qu'il y a trop de candidatures. Il est évident que de faire toute la campagne avec de pareilles quantités, de visiter tout le monde, ça représente énormément de temps et d'argent dans la mesure où le temps, c'est de l'argent. Dorénavant une commission d'évaluation composée d'un petit nombre d'experts sera chargée de cette tâche et d'établir un rapport qui servira à un autre groupe aussi limité de personnes à sélectionner les quatre meilleures candidatures. Et on ne procédera donc à la campagne complète qu'avec les quatre finalistes. En établissant leur dossier de candidature, les villes sont tenues de collaborer avec les FI parce que les sites qu'elles proposeront pour l'organisation des différents sports doivent avoir l'aval des Fédérations.

Une fois la ville choisie, on constituera un comité d'organisation. Le choix de la ville est fait 7 ans à l'avance.

## **La télévision**

La télévision joue un rôle essentiel à toutes sortes de points de vue pour les J.O. C'est certainement à son impact sur le public que les J.O. lui sont redevables de leur popularité. Elle joue aussi un rôle indéniable sur le financement des Jeux. Sans elle, il n'y aurait pas de Jeux. La première fois qu'on a réellement payé quelque chose pour retransmettre les Jeux, c'était à Rome en 60 : coût 1,2 Mios de dollars. A Los Angeles, on était à 287 Mios uniquement pour les Etats-Unis (Europe : 19 Mios). Un certain rééquilibrage a eu lieu depuis. A Barcelone : coût 600 Mios. Et pour Atlanta, on arrive gaiement au MILLIARD DE DOLLARS. Pourrait-on jouer moins ! Pourrait-on mettre moins d'argent en jeu ! That is the question.

Une consolation toutefois, ces sommes mirobolantes ne reviennent pas intégralement au CIO, elles servent surtout à financer l'organisation des Jeux. Environ une moitié revient aux organisateurs, l'autre moitié au Mouvement Olympique selon la répartition suivante : 1/3 au CIO, 1/3 aux comités nationaux (programme de solidarité olympique), 1/3 aux Fédérations Internationales.

Les contrats sont négociés généralement par le CIO. Il s'agit dans ce domaine d'établir une saine collaboration entre la TV et le Sport, c'est-à-dire d'éviter les inégalités de traitements.

## **Le gigantisme**

Le nombre de pays participants et d'athlètes ne cessent d'augmenter que ce soit dans les Jeux d'hiver ou d'été. Ceux-là étant de moindre enjeu. Dans les Jeux d'été, on avoisine les 10 000 athlètes. A Barcelone, il y avait 170 pays, il y en aura davantage à Atlanta. Les Jeux connaissent maintenant un gigantisme qu'il faut freiner ou du moins contrôler. C'est de cela aussi que le CIO devra se préoccuper à l'avenir. Il y aura une mutation. Il s'agira de dresser l'inventaire des sports. Certains disparaîtront du programme parce que peu pratiqués. D'autres plus récents et en vogue y feront leur apparition. Néanmoins, la tendance est à la réduction de leur nombre. Les épreuves, dans certains cas bien définis, seront fractionnées (exemple la natation : est-ce judicieux que des nageurs puissent engranger jusqu'à six médailles d'or !)

Les applaudissements, bien qu'ils ne comptent pas parmi les disciplines olympiques, tout comme les courses de chiens de traîneau et la danse de salon, ont battu un record digne d'être homologué en l'honneur de la performance du conférencier qui les avait bien mérités.

19 h 30.

Jacques Maurice Chenaux

Neuchâtel, le 15 février 1996.